

# Quoi d'neuf ?

Le journal d'information de la commune de TRETEAU

## Edito du Maire

Les vacances sont déjà bien avancées, pour le premier marché de l'année animé par l'amicale des retraités, la municipalité a remis les calculatrices et stylos aux enfants qui seront en 6ème à la rentrée. Nous leurs souhaitons plein de réussite pour cette nouvelle vie d'écolier.

Qui dit été dit vacances, et qui dit vacances dit départ et maison non surveillée. Soyez vigilants et appliquez les conseils prodigués par les services de la gendarmerie.

Je vous souhaite un très bel été, très bonnes vacances à tous.

## L'actu

### Appels d'offres :

- L'appel d'offres pour le schéma directeur assainissement a été attribué à la société Impact Conseil. L'étude devrait commencer à l'automne.

- Un second appel d'offres voirie pour les travaux de la VC 6 a été réalisé en tenant compte de l'augmentation du coût des matériaux et du pétrole. C'est la société ADN Travaux publics qui a été retenue.

### **Qui, quoi, où, comment : A la mairie !**

#### **Recrutement régisseur étang saison 2023 :**

Vous recherchez une activité d'appoint rémunérée. Vous avez plus de 18 ans, vous aimez la pêche et le contact humain. Vous êtes disponible 2,5 heures par jour quelques jours et un week-end par mois entre mars et octobre. Alors venez retrouver notre équipe composée de 3 régisseurs. Vous interviendrez 1 heure le matin, 1 heure l'après-midi et ½ heure le soir, pour encaisser les pêcheurs, les campings cars et entretenir les sanitaires. Pour tous renseignements complémentaires, prenez contact avec la mairie.

#### **Réorganisation des commissions**

Suite à la démission de l'un de nos conseillers, nous avons revu la composition des commissions.

**Finances Communales** : Vice-Président : M. CHASSAGNE Jean François, Membres : MM. DESBOUIS Serge, VIGNE Olivier, MAIRE Pierre, Mmes CHAPPAZ Aurélie, DEGIRAL Laurence, LEBRE Amélia.

**Personnel Communal, Hygiène, Sécurité** : Vice-Président : M. CHASSAGNE Jean François, Membres : MM. DESBOUIS Serge, VIGNE Olivier, BONIN Gérard, Mmes CHAPPAZ Aurélie, DEGIRAL Laurence.

**Voirie, Assainissement, Réseaux** : Vice-Président : M. CHASSAGNE Jean-François, Membres : MM. VIGNE Olivier, BONIN Gérard, DEVILLARD Claude, MONNET Jérôme.

**Bâtiments Communaux** : Vice-Président : M. DESBOUIS Serge, Membres : MM. VIGNE Olivier, DEVILLARD Claude, MAIRE Pierre, GILLES Xavier, MONNET Jérôme, BONIN Gérard.

**Matériel, Outillage, Mobilier** : Vice-Président : M. VIGNE Olivier, Membres : MM. CHASSAGNE Jean François, BONIN Gérard, DEVILLARD Claude, GILLES Xavier, MONNET Jérôme.

**Pêche, Étang Communal** : Vice-Président : M. VIGNE Olivier, Membres : MM. CHASSAGNE Jean-François, DEVILLARD Claude, GILLES Xavier, MONNET Jérôme, Mmes PELLETIER Emeline, LEBRE Amélia, .

**Espaces Verts** : Vice-Président : M. DESBOUIS Serge, Membres : Mmes CHAPPAZ Aurélie, DEGIRAL Laurence, CHAUVET Anne Marie, LEBRE Amélia, MM. BONIN Gérard, MONNET Jérôme

**Fêtes de cérémonies** : Vice-Présidente : Mme CHAPPAZ Aurélie, Membres : Mmes DEGIRAL Laurence, CHAUVET Anne Marie, PELLETIER Emeline, LEBRE Amélia.

**Maisons Fleuries** : Vice-Présidente : Mme CHAPPAZ Aurélie, Membres : Mmes DEGIRAL Laurence, CHAUVET Anne Marie, PELLETIER Emeline, LEBRE Amélia.

**Associations, sports** : Vice-Président : M. VIGNE Olivier Membres : MM. BONIN Gérard, GILLES Xavier, MONNET Jérôme.

**Affaires scolaires et périscolaires** : Vice-Présidente : Mme CHAPPAZ Aurélie, Membres : MM. BONIN Gérard, MAIRE Pierre, GILLES Xavier, Mmes CHAUVET Anne Marie, PELLETIER Emeline.

**Communication** : Vice-Président : M. CHASSAGNE Jean-François, Membres : Mmes DEGIRAL Laurence, PELLETIER Emeline, CHAPPAZ Aurélie, MM. GILLES Xavier, MAIRE Pierre, BONIN Gérard, .

**Développement Économique** : Vice-Président : M. DESBOUIS Serge, Membres : MM. CHASSAGNE Jean François, VIGNE Olivier, MAIRE Pierre, Mmes CHAPPAZ Aurélie, CHAUVET Anne Marie, LEBRE Amélia.

**Cimetière** : Vice-Président : M. VIGNE Olivier, Membres : MM. CHASSAGNE Jean François, DEVILLARD Claude, GILLES Xavier, MONNET Jérôme.

**Urbanisme** : Vice-Président : M. CHASSAGNE Jean François, Membres : MM. DESBOUIS Serge, BONIN Gérard, VIGNE Olivier, MAIRE Pierre.

**Tourisme** : Vice-Président : M. DESBOUIS Serge, Membres : Mmes DEGIRAL Laurence, LEBRE Amélia, CHAUVET Anne-Marie, CHAPPAZ Aurélie, MM. VIGNE Olivier, MAIRE Pierre.

**Marchés Publics** : Vice-Président : M. CHASSAGNE Jean-François, Membres : MM. MONNET Jérôme, DESBOUIS Serge, VIGNE Olivier, Mmes LEBRE Amélia, DEGIRAL Laurence, CHAPPAZ Aurélie.

**Commission des Affaires Sociales** : Vice-Présidente : Mme CHAPPAZ Aurélie, Membres : Mme DEGIRAL Laurence, MM. GILLES Xavier, VIGNE Olivier, DESBOUIS Serge, MAIRE Pierre.

# Ça s'est fait !

## Acquisition de matériel :

La mairie s'est dotée d'un tracteur mieux adapté à l'utilisation actuelle. Il a été acheté aux établissements DACHARD.



## Eco pâturage :

Dans la continuité de la démarche « Plus Vert » engagée par la commune, après la plantation de jachères fleuries, l'acquisition d'un véhicule électrique, nous mettons en place la tonte des terrains de nos stations d'épuration par des moutons. Cet éco-pâturage va nous permettre de limiter encore notre consommation de carburant et nous permettra également de réaliser un gain de temps dans les activités de nos cantonniers que nous pourrions consacrer à d'autres travaux.



## Travaux :

Afin d'organiser le stationnement à proximité du stade et du cimetière des places ont été matérialisées au sol.

Un lampadaire solaire automatique a été mis en place au niveau de la borne camping-car.

Tous les lampadaires les plus anciens ont été remplacés par des lanternes à Leed, ce qui va nous permettre de continuer les économies d'énergie déjà engagées.



# C'est pour bientôt

Le projet de sécurisation et privatisation de la salle des fêtes devrait se faire à la rentrée dès l'arrivée des matériaux.

Le passage de COUTANT en agglomération (donc sous police du maire) a été autorisé par le département. Les conventions sont en cours de réalisation et passeront bientôt en conseil.

# En bref

## L'étang :

Le traditionnel concours de pêche communal a eu lieu le dimanche 26 juin dernier. Malgré la pluie battante 14 pêcheurs passionnés étaient présents.

## Classements :

### Hommes :

- 1- FORICHON Alain de MOULINS 7490 pts
- 2- MARTIN Roland de TRETEAU 3255 pts
- 3- FALAIX Jérôme de DECIZE 2505 pts

### Enfants :

- 1- RHETAT Jules de St GERAND LE PUY 1230 pts
- 2- PROCUREUR Tiago de TRETEAU 1025 pts
- 3- RHETAT Justin de St GERAND LE PUY 925 pts
- 4- RHETAT Laura de St GERAND LE PUY 810 pts

### Femme :

- 1- FORICHON Marie de MOULINS 1270 pts

Merci à nos sponsors qui nous ont permis de récompenser tous les participants :

Le Conseil Départemental, la ComCom EABL, les Ets DACHARD, la COOPACA, la boulangerie GAUTHIER, le KIT LECROQ...

## Notre marché estival :

Depuis le vendredi 8 juillet, le petit marché en bordure du plan d'eau a repris son activité. Cette année une quinzaine de commerçants a répondu favorablement à notre demande.

Certes pas tous les vendredis pour certains, ils proposent légumes, fruits, poulets rôtis, saucissons, fromage, volailles, miel, bijoux, peluches ...

Le vendredi 22 juillet la fanfare de St GERAND LE PUY est venue effectuer une répétition fort appréciée par l'ensemble des personnes présentes. Merci à eux pour cet agréable moment.

La buvette c'est l'affaire du club des retraités, fidèle au poste, il propose des rafraîchissements pour les visiteurs. Ce marché auquel nous espérons vous retrouver nombreux s'achèvera le vendredi 26 août.



## **Notre école :**

Encore une année scolaire achevée....

Nos écoliers ont effectué leur dernier jour d'école le jeudi 07 juillet sous un soleil magnifique, les enseignantes leur ont proposé différentes activités sportives, jeux de société et bataille d'eau, cette dernière journée a été très appréciée par les enfants.

Cette année scolaire a été riche en activité, mais le plus gros projet a pu voir le jour pour le bonheur de tous.

L'ensemble du RPI, a pu partir en classe découverte pendant 3 jours à la Bourboule, ce séjour a été une vraie réussite les enfants sont revenus fatigués mais avec des souvenirs plein la tête.



Les élèves reprendront le chemin de l'école le jeudi 01 septembre 2022. Cette année notre école accueillera 27 enfants répartis de la façon suivante :

Une classe composée de 8 élèves de Grande section de maternelle et de 3 Cp sous la responsabilité de Mme Cloé THAVE.

L'autre classe sera elle composée de 12 élèves de CE1 et de 4 CE2 sous la responsabilité de Mme Florence SIMEANT.

Afin de pouvoir accueillir au mieux les enfants de maternelle nous avons dû intervertir deux salles de classes, ils pourront ainsi évoluer dans un espace plus grand et plus adapté.

Notre RPI comptera 61 élèves au total.

Nous souhaitons à tous les écoliers une bonne rentrée scolaire 2022/2023

## **Notre garderie :**

Vacances aussi pour notre garderie périscolaire, les enfants pourront la retrouver à partir du 01 septembre 2022.

Pour toutes demandes d'inscription à la garderie, il est obligatoire de remplir le formulaire disponible en mairie ou auprès de la directrice de l'accueil périscolaire, de plus, le coupon hebdomadaire sera toujours nécessaire pour sa fréquentation d'une semaine sur l'autre.

La garderie sera ouverte les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h10 à 8h50 et de 16h15 à 18h45.



## Nos associations :

Après de longues années passées à animer **le club des anciens**, l'équipe dirigeante dans sa majorité a souhaité passer la main.

Au cours de l'assemblée générale du 20 avril dernier, un nouveau bureau a pris le relais.

L'objectif est de continuer dans la même lignée. (Loto, concours de belote, pique-nique, etc. ...). Leur souhait, organiser un deuxième après-midi rencontre afin de rompre un petit peu la solitude pour certaines personnes, cela le 1<sup>er</sup> mardi de chaque mois à partir du 6 septembre.

Les organisations futures ou en cours :

Tenue de la buvette du marché, participation à la **fête inter voisins du samedi 17 septembre au plan d'eau**, le **loto** qu'ils organiseront **le samedi 8 octobre à la salle polyvalente**.

Composition du bureau :

Présidents d'honneur :

M. le Maire Arnaud DELIGEARD

Mme Christiane BRENON

Président actif : M. Gérard BONIN

Vice-président : M. Jean-Paul LASNE

Trésorière : Mme Christiane FOURNIER

Trésorier adjoint : M. Louis TORNES

Secrétaire : Mme Greetje DEN EXTER

Secrétaire adjoint : Mme Germaine GOURDON

Si vous êtes intéressés pour les rejoindre, prenez contact au 07.62.53.24.12 ou 06.01.88.45.35.

Merci aux personnes qui ont dirigé cette association durant de nombreuses années et qui sont toutes restées membres.

## Etat Civil :

<b>Naissances</b>	<b>3</b>
<b>Décès</b>	<b>2</b>
<b>Mariage / Pacs</b>	<b>2</b>



# Bien vivre ensemble

Afin de respecter la tranquillité et le repos de tous, il est rappelé que, le code de santé publique en France, relatif à la **lutte contre les bruits de voisinage**, précise que les bruits des tondeuses, mais également ceux liés aux équipements de jardinage et de bricolage sont autorisés de manière générale,

du lundi au vendredi : de 8 h 30 à 12 h, puis de 14 h à 19 h 30,

le samedi : de 9 h à 12 h, puis de 15 h à 19 h ;

le dimanche et les jours fériés : de 10 h à 12 h.

Concernant les bruits de comportement correspondent aux bruits inutiles, désinvoltes ou agressifs, provoqués de jour comme de nuit, tels que :

Les cris d'animaux et principalement les aboiements de chiens ;

Les appareils de diffusion du son et de la musique ;

Les appareils électroniques ;

Les jeux bruyants pratiqués dans des lieux inadaptés ;

Les activités occasionnelles, fêtes familiales, travaux de réparation ;

En journée, ces bruits peuvent être sanctionnés dès lors qu'ils sont répétitifs, intenses ou qu'ils durent dans le temps. Lorsque qu'ils sont commis la nuit, on parle de tapage nocturne. Le constat par l'autorité de la nuisance occasionnée ne nécessite aucune mesure acoustique : une constatation auditive suffit.

Toutefois, pour déterminer s'il y a trouble de voisinage ou non, l'autorité base généralement son appréciation sur la notion d'inconvénient anormal de voisinage.

Rappelons-nous que la vie en collectivité suppose une tolérance entre voisins. Le problème de bruit n'est pas uniquement un problème de décibels, mais aussi un problème social.

En matière de bruit de voisinage, a fortiori de bruits domestiques, mieux vaut s'efforcer dans un premier temps de trouver un arrangement avec le voisin indélicat que d'engager immédiatement les hostilités.

Rien de pire en effet que d'envoyer les autorités chez votre voisin, sans avoir, au préalable, tenté de le rencontrer.



# TRETEAU d'hier (un peu d'histoire!)

## LES LAVOIRS PUBLICS

La commune de TRETEAU possédait trois lavoirs publics, un situé au bourg, un autre au hameau de COUTANT et le plus ancien au hameau du PLOT.

Le lavoir public est un bassin pour laver le linge ou quelquefois uniquement pour le rincer, Il est souvent implanté près d'une source et en principe couvert pour le confort des lavandières. Certains étaient équipés d'une cheminée pour produire les cendres nécessaires au blanchissement. Ils datent pratiquement tous du 19-ème siècle et restent en fonction jusqu'au milieu du 20-ème siècle.

Les lavoirs publics ont une importante fonction sociale, en effet ils constituaient un des rares lieux où les femmes pouvaient se réunir et discuter (ou parfois se disputer). Pratiquement interdit à la gentry masculine ces derniers s'inquiétaient beaucoup des confidences et commérages qui pouvaient s'y échanger.

Dès 1884, l'idée d'un lavoir public au bourg est lancée au sein du conseil municipal, les travaux n'avançant pas, une pétition des habitants (1886) accélère le processus et en juin 1886, il est déclaré d'utilité publique et l'emplacement est enfin choisi.

Le lavoir du bourg est construit sur une parcelle appartenant à M. BOUVARD (boulangier sur la commune), ce choix est dicté par la présence d'un « creux » servant déjà au lavage et d'une source alimentant ledit « creux ».

Le terrain bordant cette parcelle et appartenant à M. GIRONDE (lequel sera exproprié) servira d'accès au lavoir communal.

Le lavoir sera terminé en 1891 et sur proposition de M. AN-DRILLARD, maire de la commune, un plafond en bois d'aulne et une bordure en pierre parachèvera l'édifice.

Le lavoir de COUTANT (au pont de la bourrique) verra le jour en février 1900 sur un terrain appartenant à M. BESSON et sera réalisé par un entrepreneur de CHAVROCHES, M. GAILLARD.

En mars 1893, M. le maire prend un arrêté pour empêcher les volailles de fréquenter les lavoirs publics.



## Il faut le savoir

Le mardi 20 septembre à partir de 09 heure, à la salle polyvalente, **le club des anciens** propose une matinée réunion de présentation de produits par la société FLORILEGE, spécialisée dans la vente de matelas à mémoire de forme, oreillers, chaussettes, foulards, crèmes anti-douleurs....

Si vous êtes intéressés téléphonez au 07.62.53.24.12 ou 06.01.88.45.35 pour de plus amples renseignements.